Document généré le 25 avr. 2024 03:49

Revue du Nouvel-Ontario

Guerre de Sécession et « racialisation » des discours : nomination et discours métalinguistique dans la presse francophone louisianaise de la fin du 19e siècle

Émilie Urbain

Numéro 38, 2013

Francophonie et socioéconomie

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1023662ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1023662ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (imprimé)
1918-7505 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Urbain, É. (2013). Guerre de Sécession et « racialisation » des discours : nomination et discours métalinguistique dans la presse francophone louisianaise de la fin du 19e siècle. *Revue du Nouvel-Ontario*, (38), 173–208. https://doi.org/10.7202/1023662ar

Tous droits réservés © Institut franco-ontarien, 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Guerre de Sécession et « racialisation » des discours : nomination et discours métalinguistique dans la presse francophone louisianaise de la fin du 19e siècle

Émilie Urbain
Université de Liège, Université de Moncton

Dans le contexte de la francophonie louisianaise, le terme « créole » est polysémique. Il peut aussi bien être glottonyme et désigner une langue, qu'être ethnonyme et désigner différentes communautés. Dans ce dernier emploi, il se réfère, à l'heure actuelle, le plus souvent aux locuteurs de la langue créole, et majoritairement à des personnes d'origine afro-américaine. Néanmoins, dans certaines régions louisianaises, surtout à la Nouvelle-Orléans, il peut aussi désigner une communauté blanche francophone. C'est en particulier celle-ci qui fera l'objet de notre article[1].

Nous nous intéressons à une période charnière de l'histoire de la communauté créole de la Nouvelle-Orléans, très riche pour illustrer la construction discursive

[1] Cette recherche a bénéficié d'un financement dans le cadre du projet de recherche «La construction des idéologies linguistiques en Acadie des Maritimes et en Louisiane» dirigé par Annette Boudreau (Université de Moncton) et subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), 2010-2013.

de l'identité et son rôle dans les dynamiques sociolinguistiques : de la Guerre de Sécession à la fin du 19e siècle. Les tensions raciales de l'époque mèneront, en effet, cette communauté à se réapproprier le terme « créole », et, tout en l'inscrivant dans un discours identitaire fort, à en redéfinir les frontières, notamment par rapport à la question de la langue.

Nous aborderons ces thèmes sous deux aspects principaux : la dénomination ethnonymique (des groupes) et ses enjeux, d'une part, et le discours sur la langue, d'autre part. Le cas de l'ethnonyme « créole » illustre, en effet, très concrètement les polémiques en jeu autour de la façon de se nommer et de nommer l'Autre : dans le cas de la Louisiane francophone de la fin du 19e siècle, les processus d'inclusion, mais aussi d'exclusion, qui président aux redéfinitions des frontières en groupe contribueront à une radicalisation de la polarisation raciale de la société, ayant des conséquences sur le rôle des anciens critères ethniques, telle la langue ou la religion.

L'ethnonyme « créole » en Louisiane[2]

Pendant les périodes de domination espagnole et française, le terme « créole » – essentiellement employé comme adjectif – désignait largement ce qui était produit ou natif de Louisiane. Il ne désignait alors pas à proprement parler un groupe qui aurait constitué une classe politique ou sociale particulière[3].

2 Voir aussi, pour plus de détails sur les enjeux de la nomination ethnonymique et glottonymique en contexte louisianais, Émilie Urbain, « Des ethnonymes aux glottonymes : enjeux de la nomination des pratiques linguistiques en Louisiane francophone », à paraître.

3 Voir notamment Joseph G.Tregle, « Creoles and Americans », dans Arnold R. Hirsch et Joseph Logsdon (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press,

Après le rachat de la Louisiane par les États-Unis en 1803, le terme prend peu à peu une valeur identitaire, au fur et à mesure que l'arrivée de nombreux migrants anglo-américains modifie le paysage louisianais. L'identité créole s'exprime alors foncièrement dans une série d'oppositions : Créoles ou Français (les « Français étrangers » fraichement débarqués de France), Créoles ou Américains[4]. Le concept « créole » est dès lors fondé sur le critère de la nativité en sol louisianais, « *because it gave the older residents the most profound warrant of the right not to be dispossessed in their own land* [5]». Le terme a encore un sens très large et inclusif : il peut s'appliquer aussi bien aux descendants des colons français et espagnols nés en Louisiane, qu'aux descendants d'Africains ou aux descendants d'Acadiens. Certains témoignages démontrent néanmoins que même si les descendants d'Américains, nés en Louisiane, auraient légitimement pu revendiquer le titre de créole ainsi conçu dès le début du 19e siècle, ils n'avaient alors pas atteint l'âge adulte et ne faisaient pas encore partie de l'échiquier politique[6].

La Guerre de Sécession a entrainé, dans les États du Sud, une reconfiguration des rapports sociaux, économiques et politiques. En Louisiane, la peur des conséquences de l'abolition de l'esclavage pendant la Guerre et pendant la période de la Reconstruction (traditionnellement circonscrite à l'occupation par les troupes fédérales de 1867-1877) a conduit certains groupes d'acteurs

1992, p. 131-185; Virginia Dominguez, *White by Definition: Social Classification in Creole Louisiana*, New Jersey, Rutgers University Press, 1986.

4 Pour le rapport des Créoles aux Français, voir par exemple Paul Lachance, « Foreign French », dans Arnold R. Hirsch et Joseph Logsdon (dir.), *op. cit.*, p. 101-130.

5 Joseph G. Tregle, *op. cit.*, p. 138.

6 *Ibid.*, p. 140.

sociaux à mettre en place de nouvelles alliances (notamment fondées sur la couleur de peau), occultant les anciennes rivalités. Ce fut le cas de certains Créoles blancs de la Nouvelle-Orléans[7] qui passèrent sous silence leurs vieilles querelles avec les « Américains » et se positionnèrent en faveur de l'exclusion des Créoles de couleur, jusque-là pourtant tolérés. La distanciation établie dès ce moment par l'intermédiaire de la nomination entre Créoles blancs et Créoles de couleur est révélatrice de cette « racialisation[8] » des rapports sociaux et des discours qui les entérinèrent.

Avant la guerre, le terme « créole » n'était pas encore investi d'un sens politique et social et personne ne voyait l'intérêt d'en contester l'adoption pour désigner tout enfant natif louisianais, qu'il soit libre ou esclave, Blanc ou Noir, d'ascendance latine ou yankee. Ce n'était pas en fonction de la couleur de la peau que le concept de l'identité créole s'était développé, mais bien en fonction de divisions fondées sur des critères d'ethnicité : c'était en opposition tantôt aux Américains, tantôt aux Français que la conscience identitaire des Créoles blancs s'était forgée. Le critère de la nativité était considéré comme central

7 Pour éviter toute confusion, nous emploierons la terminologie distinguant les «Créoles blancs» des «Créoles de couleur», en dépit de sa redondance, parce qu'elle désigne bien, pour la période que nous envisageons, deux groupes sociaux distincts. Nous nommerons «créolophones» les locuteurs actuels de la langue créole louisianaise, en dépit des ethnonymes divers que ceux-ci peuvent employer pour se désigner.

8 Nous ne prétendons pas que la racialisation des rapports sociaux, politiques et légaux en Louisiane ne daterait que de cette époque. Il s'agit plutôt d'insister ici sur la radicalisation de cette polarisation raciale à la fin du 19e siècle, telle qu'elle se manifeste au sein de la communauté francophone des Créoles de la Nouvelle-Orléans, notamment par le biais d'un discours explicite sur la nomination, en particulier autour de l'ethnonyme « créole ».

pour revendiquer des privilèges politiques et civiques. Néanmoins, l'incontestable suprématie blanche avait permis de tolérer ce que l'historien Joseph Tregle nomme un « créolisme panracial » : la société louisianaise de l'époque ne connaissant que des Blancs comme hommes politiques, ceux qui ne faisaient pas partie de cette catégorie n'étaient pas en position de contester de quelque façon que ce soit la classe dirigeante et son fonctionnement, quand bien même ils se seraient targués du titre de Créoles[9].

Ce que met ainsi en évidence Tregle, ce sont les liens très forts, en Louisiane entre les questions d'identité et les configurations légales, politiques et sociales de la société, qui institutionnalisaient à proprement parler une hiérarchie fondée sur des distinctions d'ordre racial : la suprématie raciale blanche de la Louisiane *antebellum*, et la définition légale comme Blancs protégeaient de toute contestation par des hommes de couleur ou des Noirs.

Les Créoles blancs ne percevaient dès lors pas l'appropriation du terme « créole » par des hommes de couleur comme une menace à leur statut ou à leurs privilèges et prérogatives. Dans les discours, la période de l'avant-guerre ne connait ainsi pas d'insistance particulière sur la couleur de la peau ou la race dans la définition du terme. En ce qui concerne la population de couleur, le critère de la « nativité » n'octroie pas de droits[10]. Avec la racialisation croissante de la société louisianaise à partir de la Guerre de Sécession, la polarisation n'est généralement plus entre Créoles et Américains, mais plutôt entre Blancs et Noirs.

La fluctuation des frontières identitaires et la redéfinition de l'identité créole posent nécessairement la question

9 Joseph G. Tregle, *op. cit.*, p. 172.
10 *Ibid.*, p. 140-141.

de la place de la langue, puisque les nouvelles lignes de démarcation ne se fondent plus sur une homogénéité « ethnique[11] », mais bien raciale, comme le soulignent les historiens Arnold Hirsch et Joseph Logsdon, qui considèrent que « *[f]or White Neo-Orleanians – creole, American and immigrant – color proved to be the most effective force for assimilation*[12] ». Certains Créoles blancs vont, dès lors, construire tout un discours soulignant leur « pureté » de lignage et leur érudition, éléments du « mythe créole[13] », qui dépeint les « vrais Créoles » comme étant exclusivement blancs, lettrés et les descendants de colons européens. Le choix de se démarquer des Créoles de couleur, « *and the fierce détermination of whites creoles to link their identity to a biological rather than a cultural heritage sharply demonstrated how Americanized white New Orleans had become*[14] ».

Nomination, identité et représentations linguistiques en Louisiane francophone

Comme l'illustre bien l'exemple de l'apparition de la dénomination « Créole de couleur », les ethnonymes témoignent des évolutions discursives d'une époque, et dans ce cas précis, des tensions raciales et des reconfigurations sociales et politiques qui en découlent dans la

11 La question de la définition de l'ethnicité est une question épineuse. Pour une discussion des problèmes qu'a pu causer (et cause encore) l'emploi de la notion, voir Carmen Fought, *Language and Ethnicity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, en particulier sur les liens entre ethnicité et discours racial.

12 Arnold R. Hirsch et Joseph Logsdon, « Introduction to part II. The American Challenge », dans Arnold R. Hirsch et Joseph Logsdon (dir.), *op. cit.,* p. 98.

13 Joseph Tregle, *op. cit.*, p. 134.

14 Arnold R. Hirsch et Joseph Logsdon, « Introduction to part III. Franco-Africans and African-Americans », dans Arnold R. Hirsch et Joseph Logsdon (dir.), *op. cit.*, p. 190.

période de la Guerre de Sécession et de la Reconstruction.

L'étude de la dénomination en milieu minoritaire permet ainsi de mieux saisir comment « [les] arguments linguistiques, politiques, idéologiques surdéterminent le sens d'un nom, le tirant, voire le déchirant, entre la prétendue précision d'une catégorie scientifique et l'imprécision émotionnelle de son invocation dans le discours politique ou idéologique[15] ». Loin d'être neutres et d'être un « toujours déjà là », les dénominations sont le résultat d'un « processus constructiviste » : il s'agit de « faire exister une réalité qui ne l'était pas auparavant, [d']homogénéiser, clôturer un ensemble de réseaux ou d'éléments à l'origine en relation les uns aux autres de manière hétérogène[16] ». Dans les milieux minoritaires, la dénomination revêt, comme la langue, une très forte valeur identitaire, puisqu'elle prend place « dans le rapport à l'autre – ou à soi en fonction de l'autre – qui est en jeu sous des formes imaginaires, fantasmées ou idéologisées : le nom n'existe que pour s'opposer à d'autres noms; c'est à l'autre qu'il s'adresse, c'est par rapport à l'autre qu'il se définit[17] ».

Au cœur du questionnement identitaire et de la construction discursive du rapport à l'Autre, les dénominations font souvent l'objet de polémiques dans les journaux louisianais de l'époque. Les renégociations de l'identité créole en jeu pendant et après la Guerre de Sécession mènent, en effet, fréquemment à un questionnement explicite sur la communauté et le nom à lui donner.

---

15 Andrée Tabouret-Keller (dir.), *Le nom des langues I : les enjeux de la nomination des langues*, Louvain, Peeters, 1997, p. 18.

16 Cécile Canut, « À la frontière des langues : figures de la démarcation », *Cahiers d'études africaines*, n^{os} 163-164, 2001, p. 444.

17 *Ibid.*, p. 444-445.

Comme nous l'avons évoqué, la mise en place du « mythe créole », la polarisation raciale et les nouvelles alliances entre Créoles et Américains (notamment liées, pendant la Reconstruction, aux nouvelles nécessités économiques) modifieront le rapport de l'identité créole à la question de la langue. La distinction linguistique, si elle reste présente, n'est plus aussi centrale qu'elle avait pu l'être auparavant. Que ce soit en tant que Confédérés pendant la Guerre de Sécession ou en tant qu'Américains à plus large échelle pendant la Reconstruction, certains Créoles nourrissent de plus en plus un discours qui les inscrit comme partie prenante de l'ensemble politique auquel ils aspirent et tend à minimiser les facteurs de différenciation.

Gardienne de l'identité francophone des Créoles, certes, mais également emblème d'une différence que l'on veut occulter, la langue française occupe dès lors une place particulière dans les discours de l'époque, dont le discours médiatique. L'étude de la presse néo-orléanaise de la fin du 19e siècle permet, en effet, de saisir les tensions discursives qui entourent le français, tour à tour encensé ou masqué, selon les impératifs de l'actualité.

Dans cet article, nous envisageons une série de débats autour de la nomination qui mettent bien en évidence son rôle dans les processus d'identification, et ses liens avec le discours sur la langue et sur la race.

Présentation du corpus et orientations méthodologiques

Peu d'études se sont intéressées à la communauté des Créoles blancs de la Nouvelle-Orléans dans une perspective linguistique, à la différence des études littéraires ou historiques. L'approche sociolinguistique et variationniste privilégiée dans la majorité des études linguistiques portant

sur la francophonie louisianaise explique, au moins en partie, cette différence de traitement. La variété pratiquée par les Créoles blancs est souvent considérée comme très proche de la variété normative incarnée par le « français de France », et se prête dès lors moins à une étude différentielle[18]. Par ailleurs, la vitalité démolinguistique justifie l'engouement pour les communautés cadienne ou créole (au sens de créolophone), qui constituent aujourd'hui la majeure composante de la francophonie louisianaise.

Notre recherche s'inscrit, quant à elle, dans le cadre de l'étude des idéologies linguistiques et de l'analyse du discours, qui entend, d'une part, « rapporter les textes, à travers leurs dispositifs d'énonciation, aux lieux sociaux

[18] Cette variété est souvent présentée comme l'une des trois variétés « traditionnelles » de français en Louisiane, sous le nom de «français colonial». Certains linguistes lui préfèrent la dénomination « français de plantation » (ou *Plantation society French*) qui illustrent mieux, à leurs yeux, le contexte dans lequel elle s'est développée: « *[...] it was in large part thanks to the wealth generated by the plantation economy, which did not reach maturity in Louisiana until the nineteenth century [...] that French-speaking immigrants continued to come to Louisiana and that some segments of its population maintained regular links with France and its cultural and linguistic developments [...] It was in the early nineteenth century, then, that something resembling emerging Standard French came to be widely spoken among Louisiana's elite. During the colonial period, in contrast, when most of Louisiana's francophone population was illiterate and had its origins in the peasantry and the lower urban classes, it is likely that French dialects and Popular French predominated* », Thomas Klingler, *If I could Turn My Tongue like That: The Creole Language of Pointe Coupee Parish, Louisiana,* Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2003, p. xxviii-xxix. Par ailleurs, Chimeg Banzar précise que « la question de la classification du français colonial comme variété spécifique est controversée. En raison de sa similitude avec le français standard, le français colonial n'est pas reconnu comme tel par certains linguistes » (« La revitalisation du français cadien », *Études francophones, Dossier thématique : Louisiane*, 2006, n° 21, p. 41-59. Pour plus de détails sur cette question, voir Émilie Urbain, « Des ethnonymes… », *op. cit*.

qui les rendent possibles[19] » et, d'autre part, montrer comment ces textes rendent ces lieux sociaux possibles en les construisant à leur tour. Nos analyses portent sur trois journaux et un périodique publiés à la Nouvelle-Orléans à la fin du 19e siècle.

Le premier journal, *La Renaissance Louisianaise, organe des populations franco-américaines du sud*, a été publié du 5 mai 1861 jusqu'en 1871. Son tirage était de 3 000 exemplaires[20]. Il est caractérisé par une défense acharnée de la cause de la Confédération et de la Sécession. Certains des auteurs y ayant collaboré, notamment Henri Vignaud, sont également connus pour leur racisme exacerbé et leur soutien inconditionnel à l'esclavagisme.

En contrepoint de ce premier journal, nous analysons les deux premiers journaux tenus par des Créoles de couleur (et des personnes de couleur en général) en Louisiane : *L'Union* (1862-1864) et *La Tribune de la Nouvelle-Orléans* (qui prend la suite du premier journal de 1864 à 1870)[21]. Leurs idées s'avèrent opposées en de

19 Dominique Maingueneau, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, 2009, p. 19.

20 Frans Amelinckx (dir.), *Michel Séligny. Homme libre de couleur de la Nouvelle-Orléans. Nouvelles et récits*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, CIDEF, 1998, p. 27.

21 Nous n'avons pas pu trouver d'indications précises quant à l'ampleur de leur tirage respectif. Les historiens s'accordent néanmoins à dire que *La Tribune de la Nouvelle-Orléans* (par la suite, *La Tribune* ou *TNO*) eut un impact et un retentissement beaucoup plus importants que ceux de *L'Union* qui avait déjà élargi son audience avec la publication, dès juin 1863, d'une édition bilingue français-anglais. Lorsque *La Tribune* devient une parution quotidienne, elle devient le premier quotidien tenu par des Noirs aux États-Unis. Voir Joseph Logsdon et Caryn Cossé Bell, « The Americanization of Black New Orleans », dans Arnold R. Hirsch et Joseph Logsdon (dir.), *op. cit.,* p. 201-261; William P. Connor, « Reconstruction Rebels: The New Orleans Tribune in Post-War Louisiana », *Louisiana History: The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 21, no 2, 1980, p. 159-181; Jean-Charles Houzeau, *My Passage at the New Orleans*

nombreux points à celles de *La Renaissance Louisianaise*[22] *puisqu'ils se donnent explicitement pour objectif de devenir l'organe de la « race noire » (L'Union*, 1er novembre 1862)[23]. Il s'agit, pour les deux journaux, non seulement de s'opposer à l'esclavage et de défendre les hommes de couleur à l'heure d'une radicalisation des tensions raciales, mais également de réclamer une égalité sociale et civique entre Blancs et Noirs. C'est la position radicale de Paul Trévigne et son équipe[24] qui fera dire à certains historiens qu'ils incarnent les premiers éléments du *Civil Rights Movement* dans les États du Sud[25].

Tribune. A Memoir of the Civil War Era, édité par et avec une introduction de David Rankin, traduit par Gerard F., Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1984; Laura Rouzan, « The Genesis of the Black Press in New Orleans, *L'Union* and the *New Orleans Tribune* », dans Sybil Kein (dir.), *Gumbo people*, Donaldsonville (LA), Margaret Media, 2003, p. 135-173. Pour une analyse plus détaillée du discours métalinguistique de ces deux journaux en particulier, voir Émilie Urbain, « Pratiques langagières, race(s) et identité(s) dans la presse des Créoles de couleur pendant la Reconstruction : une analyse du discours métalinguistique et identitaire de l'*Union* et la *Tribune de la Nouvelle-Orléans* », dans Nathalie Dessens et Jean-Pierre Le Glaunec (dir.), *La Louisiane au carrefour des cultures*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, à paraître.

22 Par la suite, *La Renaissance* ou *RL*.

23 Dans la suite de l'article, nous référençons les articles des différents journaux analysés en mentionnant leur titre s'ils en ont un, le journal et la date. Dans notre corpus, à l'exception des *Comptes rendus de l'Athénée Louisianais*, il est rare qu'un auteur signe ses articles, mais nous le signalons, le cas échéant. Nous conservons par ailleurs dans les citations la typographie adoptée par les journaux en ce qui concerne les majuscules, l'emploi des grasses et des italiques.

24 La composition même de l'équipe rédactionnelle des deux journaux, constituée aussi bien par des Noirs que par des Blancs, illustrait bien les idéaux défendus dans les articles. Voir William P. Connor, *op. cit.*

25 « *The New Orleans Tribune becomes a major player / both in New Orleans and nationally / They were the most articulate proponents of an idea / that we may take for granted today / and we may not even*

Le dernier périodique constituant notre corpus n'était pas à proprement parler un journal : publiés tous les deux mois à partir de 1876, les *Comptes rendus de l'Athénée Louisianais*[26] présentent les activités de l'Athénée Louisianais, organisme de défense de la langue et de la culture françaises en Louisiane. Son étude s'avère néanmoins pertinente à plusieurs égards : la plupart des membres de l'Athénée étaient des Créoles blancs, et certains d'entre eux, comme les professeurs Charles Gayarré et Alcée Fortier par exemple, ont contribué à populariser, à diffuser et à entériner la redéfinition mythique de créole. En raison des objectifs de l'Athénée, les *Comptes rendus* sont par ailleurs très riches en discours sur la langue :

---

realize how radical it was at the time / which is, equality before the law for all Americans, regardless of race. This is the origins of the concept of Civil Rights that we understand today », Eric Foner, dans Dawn Logsdon (dir.), *Faubourg Treme: The Untold Story of Black New Orleans*, [DVD], Serendipity Films, LLC production, 2010; « *Like the community from which it sprang, the staff of the Tribune was racially mixed; and their ideas about race were revolutionary. They fought not only to abolish slavery but to admit black soldiers to the Union army. For the newly freed they demanded land and education, and they insisted on full citizenship which black people throughout the United States had been denied* », Dawn Logsdon et Lolis Eric Elie, dans *Faubourg Treme…*, *op. cit*. Voir aussi Caryn Cossé Bell, *Revolution, Romanticism and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1997.

26 Les *Comptes rendus* (CRAL) ont été publiés jusque dans les années 1970, mais de façon beaucoup plus périodique et par intermittence tout au long du 20e siècle. Dans notre corpus, ce sont des exemplaires de la fin du 19e siècle que nous envisageons, de 1876 (première année de parution) à 1893. Les *Comptes rendus* étaient alors publiés à raison de six numéros par an, un tous les deux mois.

> La société fondée sous ce nom a pour objet :
>
> 1° de perpétuer la langue française en Louisiane,
>
> 2° de s'occuper de travaux scientifiques, littéraires, artistiques et de les protéger,
>
> 3° de s'organiser en Association d'Assistance Mutuelle[27].

Question de langue

La racialisation de la société, les renégociations de l'identité créole louisianaise qui en découlent et la volonté de s'intégrer pour des raisons économiques ou politiques au projet commun de l'Union ou de la Confédération poseront fréquemment la question de la place de la langue dans l'affirmation identitaire et de la pertinence de lutter pour le maintien du français à la Nouvelle-Orléans.

Les discours sur la langue dans la presse francophone de l'époque sont ainsi particulièrement ambivalents. Ils tendent à concilier la langue française, qui reste l'emblème d'une identité distincte, à l'affirmation de la fidélité aux nouveaux ensembles, notamment en passant par un discours défendant la nécessité du bilinguisme. Souvent suspectés de maintenir le français par sentiment d'antipatriotisme à l'égard des États-Unis, conformément à l'idéologie du monolinguisme américain de plus en plus prégnante à l'époque et qui soutient la nécessité d'une uniformisation linguistique comme garante d'un État nation solide[28], les

27 *CRAL*, 1er mai 1877.

28 Sur l'idéologie linguistique du monolinguisme, voir Adrian Blackledge, « Monolingual ideologies in multilingual states: Language, hegemony and social justice in Western liberal democracies », *Estudios de Sociolingüística,* vol. 1, no 2, 2000, p. 25-45; Jan Blommaert (dir.), *Language Ideological Debates*, Berlin, Mouton de Gruyter (Language, Power and Social Process), 1999; Michael Silverstein, « Monoglot "standard" in America: Standardization and metaphors of linguistic hegemony », dans Donald Brenneis et

Créoles mettront ainsi l'accent sur leurs compétences en anglais et sur l'atout du plurilinguisme pour l'ensemble de la nation louisianaise. Dans certains cas, le bilinguisme est perçu comme un atout en particulier pour les francophones, qui démontreraient par là leur « supériorité » :

> Mais parmi les difficultés dont se complique la situation de notre population, la plus grave est certainement celle qui lui fait une loi de se perfectionner dans une langue qui n'est pas celle de sa race. Eh bien, soit! c'est une conquête de plus à faire, et la possession de deux langues, bien étudiées et bien apprises, contribueront à établir sa supériorité et à lui assurer cette légitime et glorieuse prépondérance qu'elle doit et ne peut réclamer qu'en s'efforçant de la mériter[29].

Cette volonté de se conformer à une identité américaine inclusive (le terme « Américain » ne s'opposant plus ici à celui de « Louisianais », mais l'englobant), par le biais de la langue, n'est pas l'apanage de *La Renaissance*. On retrouve également de tels propos sur le bilinguisme ou le plurilinguisme dans *La Tribune* ou dans les *Comptes rendus*, comme dans l'extrait suivant, où les rédacteurs des *Comptes rendus* insistent sur la compétence en anglais des francophones :

> L'anglais est la langue officielle des États-Unis, et quiconque est citoyen de l'Union est tenu, au nom de la force des choses, de savoir cette langue. Nous nous faisons même un point d'honneur nous, Louisianais, de la posséder à fond, de la parler et de l'écrire avec une correction irréprochable [...][30].

Ce discours de défense sur le bilinguisme n'empêche néanmoins pas les auteurs de souligner les prérogatives du français en Louisiane au sein du même article :

Ronald Macaulay (dir.), *The Matrix of Language: Contemporary Linguistic Anthropology*, Boulder, Westview Press, 1996, p. 284-306.

29 « La Renaissance louisianaise », *RL,* 5 mai 1861, p. 2.

30 Alfred Mercier, « La Langue Française en Louisiane », *CRAL*, 1er novembre 1880, p. 402.

> On a vraiment peine à comprendre l'ostracisme dont quelques-uns de nos compatriotes d'origine anglo-saxonne voudraient frapper la langue française en Louisiane. Nous, Louisianais d'origine française, nous parlons cette langue au même titre qu'ils parlent l'anglais; elle est la langue de nos aïeux, comme l'anglais est celle des leurs [...] Mais de ce que nous nous appliquons à bien parler l'anglais, est-ce une raison d'oublier le français? [...][31]

Ils insistent en particulier sur la valeur identitaire et patrimoniale du français, en mobilisant notamment la métaphore de la famille, ce qui n'est pas rare dans les discours de légitimation de la langue en général, et du français en particulier[32] :

> Nous, Louisianais, nous avons un intérêt vital à conserver l'idiome de nos pères. C'est un lien de famille : il unit les générations nouvelles à celles qui les ont précédées, et il en maintient l'influence en rassemblant toutes les forces sur un point commun. Si nous voulons disparaître entièrement comme élément social et politique, le meilleur chemin à prendre est certainement celui où voudraient nous pousser les partisans de la radiation du français dans l'enseignement scolaire[33].

L'exemple de ces extraits montre bien comment l'argumentaire sur la langue est construit en tension entre la volonté de défendre des droits linguistiques menacés et perçus comme importants dans les processus identitaires et la volonté de souligner tout de même son intégration à la « nation américaine », face au discours des détracteurs du français. Ces intérêts ambivalents sont également exprimés dans les colonnes de *La Tribune*, notamment à l'occasion de l'élaboration par certains sénateurs de projets de loi visant à supprimer l'emploi du français dans la

---

31 *Ibid.*

32 Voir sur ce point Bernard Cerquiglini, *Une langue orpheline*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2007.

33 Alfred Mercier, *op. cit.*, p. 402.

rédaction de documents officiels, ce qui va donner lieu à un certain nombre de débats dans la presse de l'époque :

> [...] cette langue [le français] était celle de Lafayette et Rochambeau dont le souvenir est encore cher aux Américains en général, et aux Louisianais en particulier. Nous ferons aussi remarquer à l'*Era*[34] que les deux tiers de la population ne parlent que le français non parce qu'ils ont adopté cette langue de préférence à la langue anglaise, mais bien parce que ce fut celle que parlaient leurs pères; nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il était dans la pensée du gouvernement des États-Unis en faisant l'acquisition du Territoire d'Orléans, de respecter les mœurs, les coutumes et le langage de la population louisianaise, autant que tout cela pourrait se concilier avec les lois américaines[35].

Dans le cas de *La Tribune*, organe des hommes de couleur, il est d'autant plus important pour le journal de revenir en détail sur ses positions quant à la place du français qu'elles sont perçues comme un frein (de plus) à l'intégration d'un groupe déjà par ailleurs stigmatisé. En outre, dans un contexte dominé, comme nous l'avons évoqué, par une idéologie monolingue, elles semblent de premier abord contrevenir aux revendications de ces acteurs sociaux qui luttent pour être reconnus comme citoyens américains légitimes et dignes, à ce titre, des mêmes droits et privilèges que les citoyens blancs. C'est dans ce sens, et en lien avec d'autres stratégies de

---

34 L'extrait ici reproduit fait partie d'une série d'échanges polémiques entre le journal *La Tribune* que nous étudions, et un journal néo-orléanais publié en anglais, *The Era*. Ce dernier, à l'occasion de débats sur la langue de rédaction des textes de l'État, avait ridiculisé la position des francophones (défendant la disposition encore en vigueur à l'époque permettant de publier ces textes en français) en proposant que les lois soient écrites en latin. Il s'agit pour l'auteur de cet extrait de justifier la position privilégiée du français en Louisiane.

35 « L'Era et la langue française », *La Tribune*, 3 novembre 1864.

légitimation mises en place par le journal qu'il faut donc comprendre ces prises de position métalinguistiques[36].

À côté des discours sur l'importance du bilinguisme, on retrouve également une argumentation qui va dans le sens de la contestation de l'américanisation (et dans laquelle la langue française est perçue comme l'un des refuges de l'identité), comme en témoigne le texte suivant, assez véhément :

> À la suite de la guerre de Sécession, on a vu accourir en Louisiane des inconnus avides d'exploiter à leur profit la victoire des Fédéraux. Ils résolurent de nous traiter en peuple conquis, et de réduire à néant l'influence de l'ancienne population française. Pour la désagréger plus promptement, pour l'émietter, pour la pulvériser et la dissoudre dans les flots de l'anglo-américanisme, ils supprimèrent, dans les écoles publiques, l'enseignement de la langue de nos pères. Fins et rusés, ils persuadèrent, par d'adroits sophismes, aux crédules et aux naïfs que l'anglais seul devait être enseigné aux enfants, cette langue étant l'idiome *national*. Avec ce grand mot, avec cette épithète patriotique et sonore, ils bercèrent et endormirent un certain nombre d'esprits qui ne s'apercevaient pas qu'on les réduisait tout tranquillement à l'état de zéros[37].

En dépit de leurs profondes différences du point de vue idéologique, les trois journaux s'accordent ainsi chacun à leur manière à défendre la langue française et à souligner son rôle dans la construction de l'identité francophone louisianaise. Les discours ne sont alors pas sans recourir à une certaine essentialisation de la langue française et de la France, encore perçue fréquemment comme la « Mère patrie ». On note, par exemple, l'idée récurrente de liens entre la langue française et les valeurs d'égalité, d'esprit révolutionnaire, de liberté, ou encore de justice.

---

36 Voir Émilie Urbain, « Pratiques langagières, race(s) et identité(s)… », *op. cit.*

37 Alfred Mercier, *op. cit.*, p. 403.

Plus que les autres organes, les *Comptes rendus* insistent sur l'importance de la langue française dans la définition de l'identité louisianaise, et en particulier créole, parfois de façon très explicite, comme dans cette adresse aux lecteurs, où la langue est évoquée en termes de « centre » :

> Si, dans un temps et dans un pays où les choses sont d'une mobilité extraordinaire, notre société a pu rester ferme sur sa base, c'est qu'apparemment il y a un principe de vie dans l'idée à laquelle elle doit son organisation. En effet, la langue française est le centre autour duquel se réunissent les familles dont l'origine remonte aux premiers habitants de la Louisiane; *c'est elle, qui,* avec les moeurs qu'elle représente, *affirme l'existence et conserve le cachet distinctif de notre population créole*[38].

Dans un même ordre d'idée, Paul E. Théard associe, dans son allocution du 1er mai 1886, perte de la langue et perte de la « nationalité ». Son discours fait l'éloge des dispositions légales prises en faveur du français en 1879 (accordant le droit de publier les lois et avis judiciaires en français), après que son statut légal historique ait été déchu par la révision de la Constitution de 1868.

> C'était le coup de grâce. Déjà la langue française s'éteignait graduellement. Nos jeunes gens, revenus de la guerre, avaient contracté au camp l'habitude de parler l'anglais. *La langue qu'ils avaient apprise sur les genoux de leur mère, n'était plus celle dans laquelle ils conversaient. Le soleil de la Louisiane se couchait tristement. Encore quelques années de ce régime de conquête et les Louisianais perdaient tout cachet de leur ancienne nationalité* [...] nous comprîmes qu'à des Louisianais de descendance française, il fallait parler français. Toutes nos paroisses créoles en tressaillirent de bonheur. On se comprenait, on s'entendait, on se parlait comme avant la guerre. Les beaux jours renaissaient. Le français avait reconquis sa place dans les cœurs louisianais[39].

---

38 « À nos lecteurs », *CRAL*, 1er janvier 1886, p. 1-2, nous soulignons.

39 « Allocution de l'Honorable Paul E. Théard », *CRAL*, 1er mai 1886, p. 124-125, nous soulignons.

La conscience croissante, dans les deux dernières décennies du 19e siècle, de la menace d'assimilation linguistique amènent ainsi l'organisme à publier dans les *Comptes rendus* de nombreux plaidoyers en faveur de la langue française, reprenant souvent les motifs des liens entre langue et identité ou encore ceux du discours universaliste sur la langue française, en circulation dans le monde francophone depuis Rivarol.

Alfred Mercier, dans un article sur les progrès de la langue française de 1883 en Louisiane, exprimait déjà une opinion semblable en reprenant la métaphore familiale et en proposant de délimiter les domaines d'usage de la langue anglaise :

> [...] *nous croyons fermement que la langue française maintenue parmi notre population franco-louisianaise, est un lien de famille, une force qui lui conservera son individualité et son influence.* Parlons, écrivons l'anglais, dans le monde des affaires et de la politique, aussi bien que nos compatriotes d'origine anglo-saxonne, soit; mais de ce qu'ils font usage de la langue de leurs ancêtres, ce n'est pas une raison pour nous d'abandonner celle que nos pères nous ont léguée. *Le jour où l'on cessera de parler le français en Louisiane, si jamais ce jour doit arriver – ce que nous ne croyons nullement – il n'y aura plus de créoles; le groupe original et puissant qu'ils formaient dans la grande famille nationale des États-Unis, aura disparu, comme disparaît, avec son goût et sa couleur, le vin que l'on noie dans le fleuve qui passe*[40].

En termes très clairs, Mercier soutient ici qu'une disparition de la langue française en Louisiane mènerait inéluctablement à la disparition de l'identité créole. Ainsi, si, comme nous le verrons plus loin, la racialisation de l'époque et la mise en place du mythe créole amènent parfois à atténuer en discours le rôle attribué au français dans les processus de définition et d'identification, celui-ci est néanmoins encore régulièrement posé.

---

40 Alfred Mercier, « Progrès de la langue française en Louisiane », *CRAL*, 1er septembre 1883, p. 417-419, nous soulignons.

Ces deux derniers extraits mettent aussi en lumière l'un des aspects importants des discours publiés dans les *Compte Rendus*. Il s'agit le plus souvent d'une défense de la langue française portant sur son statut, ce qui s'explique bien par les spécificités du contexte louisianais de l'époque qui voyait déjà s'amenuiser la vitalité démolinguistique du français, en particulier parmi la communauté créole blanche de la Nouvelle-Orléans. La question des formes linguistiques elles-mêmes n'est que très rarement évoquée, et une défense des spécificités linguistiques louisianaises ou d'un vernaculaire ne sont pas à l'ordre du jour de l'association[41]. Cela correspond également bien aux objectifs élitistes de l'organisme, qui affirme la pureté et la correction de la langue française pratiquée par les Créoles. Il s'agit de légitimer de ce point de vue les pratiques louisianaises :

> Les Louisianais, capables d'enseigner la langue française, ont, toutes choses égales d'ailleurs, un avantage incontestable sur d'autres professeurs; c'est *la pureté de leur accent*. On prononce ici le français, dans les rangs éclairés de la société, *comme à Paris*. Ç'a *[sic]* été même, plus d'une fois, un sujet d'étonnement pour les voyageurs qui arrivaient parmi nous, après avoir traversé le Canada. Non seulement on prononce bien le français en Louisiane, mais on le parle et on l'écrit *avec toute la correction désirable* [...][42].

Questions de nomination et de race

À ses débuts, *La Renaissance Louisianaise* est caractérisée par une forte réflexivité sur l'identité louisianaise, qui

41 Si les publications de l'organisme parleront à certaines occasions de la langue créole (évoquée en termes de patois le plus souvent), le vernaculaire louisianais, central dans les publications actuelles sur le français en Louisiane, est un grand absent des préoccupations de l'époque.

42 Alfred Mercier, «Progrès de la langue…», *op. cit.*, p. 417, nous soulignons.

amène à de nombreuses reprises les journalistes à tenir un discours de clarification quant à la dénomination ethnonymique. Par la désignation « nationalité louisianaise », certains articles éditoriaux (en particulier ceux du 5 et du 12 mai 1861) distinguent les Louisianais des Américains. Il est particulièrement significatif à cet égard de voir que le sous-titre du journal est *organe des populations franco-américaines du sud,* mais que le journal a comme objectif « de donner un organe à la nationalité louisianaise[43] ». On voit donc d'emblée que le sens de « Louisianais » n'est pas inclusif, puisqu'il est pris comme équivalent de « populations franco-américaines du sud ». Dans le même sens, le journal mobilise à plusieurs reprises comme synonyme de « Créoles », qu'il emploie par ailleurs, le syntagme « ancienne population » en référence aux francophones nés en Louisiane. Avec cette dénomination, comme le précise Tregle, « *stress on the factor of time might also justify the group's determination to remain masters of their native soil, a position challenged now not only by the Americans but by yet another newly arrived faction, the "foreign French"*[44] ». Cette première distinction établie entre les individus nés en Louisiane, d'une part, et les Américains et « Français étrangers » arrivés depuis la vente de la Louisiane aux États-Unis, d'autre part, illustre bien les délimitations fondées sur des critères d'ordre ethnique (langue, religion, traditions culturelles différentes, etc.).

Au fil de l'évolution du conflit, une nouvelle tendance peut néanmoins être observée dans les dénominations employées par le journal et par les thématiques qu'il développe. Perceptible en filigrane, même dans les premiers numéros, alors que l'attention était centrée sur la

43 « La Renaissance louisianaise », *RL*, 5 mai 1861.
44 Joseph Tregle, *op. cit.*, p. 140.

définition d'une identité louisianaise, la démarcation entre sudistes et nordistes sera exacerbée par le conflit, au fur et à mesure que la guerre entre États confédérés et États de l'Union se fera plus ouverte. Dès le premier numéro, la dénomination « États-Unis », par exemple, est mise à distance et ne fait plus référence qu'aux États du Nord :

> Il faut que nous restions louisianais et que la postérité reconnaisse chaque pierre que nous aurons apportée à l'édifice commun dont on jette en ce moment les bases avec un ensemble et une harmonie auquels *[sic]* nous n'étions plus habitués sous le gouvernement des États-Unis[45].

Alors qu'auparavant la nomination établissait surtout une distinction portant sur une différenciation entre Louisianais et Américains, la guerre modifiera les pratiques. De plus en plus, la distinction opposera Confédérés (et défenseurs de la cause de la Sécession) et Unionistes. Dans les discours analysés, ces derniers sont souvent amalgamés avec abolitionnistes, anti-esclavagistes et pronoirs, ce qui était loin d'être le cas à l'époque[46].

Il est cependant important de noter que ce changement de paradigme identitaire est, dans les faits, une mutation discursive progressive et graduelle. L'accent sur les différences raciales n'élimine pas complètement les anciennes constructions discursives autour de la dichotomie Louisianais – Américains, comme en témoigne un article du 3 novembre 1861. Intitulé « L'élection », l'article revient sur la réorganisation du parti américain et met en garde contre cet antagonisme entre les « deux éléments de [la] population, l'élément américain et l'élément

45 « La Renaissance louisianaise », *RL*, 5 mai 1861.

46 « *One must remember than even the anti-slavery element in the North was not persuaded that there should be anything resembling social equality [...]* », John Hope Franklin, dans *Faubourg Treme…*, *op. cit.*

louisianais », antagonisme que le journal avait pourtant contribué, dans ses débuts, à construire et à diffuser :

> Nous avons blâmé la réorganisation du parti américain parce que nous la jugions inopportune dans un moment comme celui-ci surtout : parce que, selon nous, ce parti tend à établir des distinctions odieuses, à créer un antagonisme dangereux entre les différentes nationalités dont notre population se compose : – distinctions, antagonisme dont les conséquences peuvent être immenses dans un moment où les dangers de la commune patrie réclament le concours de tous ses enfants, exige l'union entre eux, commande de leur part l'unité de vues, de sentiments, de dévouement et de patriotisme[47].

Même s'il se défend de soutenir un tel antagonisme, le journal invite à nouveau, dans le même article, à voter pour des représentants louisianais et à faire en sorte de préserver les spécificités de sa nationalité malgré la coopération avec « l'élément américain ». Un tel discours témoigne bien de la tension entre une volonté de différenciation vis-à-vis des « Américains » et une volonté d'intégration au nouvel ensemble politique. C'est surtout dans la période initiale du journal que l'on peut mieux percevoir cette ambivalence, qui tend à s'estomper en même temps que l'on passe d'une défense de l'identité louisianaise à une défense de la Confédération.

Les débats autour de la nomination manifestent également la racialisation croissante des discours et de la société dont témoignent certaines polémiques. Ainsi, peut servir d'exemple la polémique qui naîtra entre *La Renaissance Louisianaise* et *L'Union* en décembre 1862, mettant en lumière leurs positions radicalement opposées dans le conflit en cours. Les accusations de l'équipe de *La Renaissance* à l'égard du Général Butler[48] seront l'occasion

47 « L'élection », *RL*, 3 novembre 1861.

48 Général unioniste controversé pendant la Guerre de Sécession.

de critiquer et de remettre en question le rôle des Créoles de couleur dans le conflit. Comme l'illustre l'extrait suivant et l'emploi des diacritiques, les journalistes de *L'Union* vont réagir à l'emploi condescendant du qualificatif « éminemment louisianais » par *La Renaissance*[49] et mettre de l'avant une série d'injustices :

> Qu'avions-nous fait? Fils dévoués à notre chère Louisiane, n'étions-nous pas prêts à voler à sa défense? Et qu'a-t-on fait de nous, de nous si *éminemment louisianais?* Nous nous sommes vu refuser la faveur de faire partie d'une brigade par la vive opposition qu'ont manifestée quelques étrangers [...] Lorsqu'un homme de couleur, lésé par quelque individu pris dans l'intime rebut que la société européenne verse sur nos bords, réclamait de vous une part de la justice, qu'arrivait-il? Avec un froid procédé, auquel nous devions peu nous attendre, nous, *éminemment louisianais*, surtout de la part de magistrats qui avaient partagé les jeux de notre enfance, on nous citait le Code noir [...][50].

Cet argumentaire, qui renvoie également aux débats de l'époque sur la possibilité d'armer les hommes de couleur pour qu'ils puissent prendre part au conflit, témoigne une fois de plus des tensions autour de la question du patriotisme et de la citoyenneté, qui sont en jeu derrière ces discours identitaires. Dans le cadre de la lutte de *L'Union* pour l'obtention de droits civiques pour les Créoles de couleur et les Noirs, le titre de « Louisianais » est ici perçu comme d'autant plus ambigu qu'il ne s'accompagne pas nécessairement de privilèges que seule accorde la couleur de la peau[51].

---

49 *La Renaissance* reprochait, entre autres, aux Créoles de couleur d'avoir pris le parti de l'Union avec Butler et les désignait comme « une classe jusqu'alors éminemment louisianaise », *RL*, 28 décembre 1862, reproduit dans « Injustice », *L'Union*, 30 décembre 1862.

50 « Injustice », *L'Union*, 30 décembre 1862.

51 Sur les enjeux de cette polémique, voir aussi Émilie Urbain, « Pratiques langagières, race(s) et identité(s)… », *op. cit.*

Comme cette polémique le laisse entrevoir, les prises de position politiques et les tensions raciales sont bel et bien un facteur de polarisation au sein des différents groupes francophones. Ainsi que nous l'évoquions au début de l'article, les anciennes alliances, notamment fondées sur des critères ethniques, dont la langue, sont éclipsées par ces nouvelles dynamiques. C'est ce qu'illustre très bien un autre article de *L'Union*, « La destinée manifeste » :

> Ainsi, au lieu de dire marée anglo-saxonne, nous devrions plutôt parler de la marée républicaine ou de la marée démocratique et cosmopolite. C'est vraiment celle là qui est appelée à couvrir l'Amérique. Ce n'est pas la destinée d'une race que nous mettons en évidence; c'est la destinée de toute la civilisation et de toute l'humanité progressiste[52].

Si la langue peut être évoquée comme un élément définitoire, comme nous l'avons vu précédemment, c'est souvent plus le parti que l'on prend dans le conflit qui rassemble. Ces polémiques autour de « Créole », de « Louisianais » ou, comme dans l'extrait précédent, sur la qualification « anglo-saxonne » témoignent de la fluctuation des frontières entre groupes, accentuée par le contexte social et politique de l'époque.

Ces tensions n'auront par ailleurs pas pour seule conséquence de remettre en question le rôle de la langue française et de provoquer des discussions sur les ethnonymes en circulation. Elles amèneront également les journaux étudiés à produire un autre type de discours sur la langue, qui ne porte plus cette fois sur le français uniquement, mais plutôt sur les enjeux de la langue en général, comme outil de stigmatisation et d'oppression, notamment aux mains des institutions[53]. Ainsi, *La*

[52] « La destinée manifeste », *L'Union*, 17 mai 1864.

[53] Sur ce type de discours mettant en jeu la langue comme instrument

Tribune, par exemple, souligne le poids des dénominations dans le maintien des antagonismes, lorsqu'elle publie, le 25 août 1864, un article intitulé, non sans ironie, « Les mots et leur signification », qui regrette que le journal le *Courrier Français* n'ait pas aboli l'utilisation d'acronymes et de dénominations qui font écho à l'esclavage, comme, par exemple, l'emploi de *h.c.l.* (homme de couleur libre) :

> [...] le *Courrier Français* qui représente ici les idées françaises ne peut se décider à faire entièrement le sacrifice qu'ont fait messieurs les notaires. Nous remarquons cependant qu'il obéit un peu aux changements qui ont lieu dans cette localité relativement à l'esclavage, car en parlant des hommes de notre race qui comparaissent comme le commun des blancs devant les tribunaux civils ou militaires de la *libre* Louisiane, le *Courrier* nous fait grâce de l'l. Encore un effort et le journal qui "représente la France en Louisiane", nous fera aussi grâce du c. Il restera dont l'h qu'on pourra prononcer avec ou sans aspiration[54].

L'article s'adresse également au Révérend T. Conway[55], en lui demandant d'abandonner l'emploi de l'étiquette *negro labor* au profit de celle de *freed man* :

> Si le Rev. Conway est sincère quand il dit qu'il travaille à l'élévation de notre race, il doit immédiatement enlever le "negro" écrit en gros caractères sur les certificats qu'il délivre à

---

de pouvoir dans la presse néo-orléanaise de couleur, et pour un commentaire dans cette perspective des trois extraits qui vont suivre, voir aussi Émilie Urbain, « Pratiques langagières, race(s) et identité(s)… », *op. cit.* (en particulier la section 4, « La langue comme instrument de/du pouvoir ».

54 « Les mots et leurs significations », *TNO*, 25 août 1864.

55 Thomas W. Conway était un aumônier protestant, immigrant irlandais. Il fut nommé à la tête du *Bureau of Negro Labor* en août 1864, qu'il renomma *Bureau of Free Labor*. Au sujet de ses rapports problématiques à la presse de couleur, voir Paul A. Cimbala et Randall M. Miller (dir.), *The Freedmen's Bureau and Reconstruction: Reconsiderations*, New York, Fordham University Press, 1999, p. 150-151.

> son bureau et le remplacer par celui de "freed man". Tous les efforts des amis du progrès doivent tendre à saper tous les abus inventés par l'esclavage et son infâme corollaire, le préjugé de race; et comme au nombre des amis du progrès nous plaçons en première ligne le Rev. T. W. Conway, nous nous attendons à voir disparaître sur les registres de son Département le mot "negro" qui rappelle un peu trop la servitude[56].

Cet extrait témoigne bien la volonté du journal de lutter contre une stigmatisation récurrente à l'époque, et qui pouvait être institutionnalisée. Plus encore, en s'opposant aux dénominations telles qu'employées dans un discours infériorisant les hommes de couleur, le journal lutte en faveur de ce que Bourdieu envisage comme la subversion des rapports de force symboliques, « qui vise non à effacer les traits stigmatisés [le nom notamment] mais à renverser la table des valeurs qui les constitue comme stigmates[57] ». Comme l'avait souligné le sociologue français, l'enjeu principal pour l'équipe du journal, dans ses contestations de dénominations perçues comme discriminantes, est de s'approprier collectivement le contrôle des « principes de construction et d'évaluation de sa propre identité[58] ». De tels débats mettent également en lumière à quel point, comme le souligne pour *L'Union* et *La Tribune*, Kristi Melancon, « *periodicals provide a unique space for historically oppressed populations to enter public discourse*[59] ».

Ce renversement de la « table des valeurs », cette révolte contre la stigmatisation – dans le cas qui nous occupe,

---

56 « Les mots et leurs significations », *TNO, op. cit.*

57 Pierre Bourdieu, « L'identité et la représentation », Actes de la recherche en sciences sociales, 1980, vol. 35, n° 35, p. 69.

58 *Ibid.*

59 Kristi Richard Melancon, *An African American Discourse Community in Black & White: The* New Orleans Tribune, Thèse de doctorat inédite, University of New Orleans, 2011, p. ix.

stigmatisation fondée sur des critères « raciaux » – commence, comme l'affirmait Bourdieu, « par la revendication publique du stigmate, ainsi constitué en emblème[60] ». C'est d'une telle tentative que témoigne le passage suivant de *La Tribune*, qui joue avec ironie avec l'idée de pureté par le sang sur laquelle se fondaient la plupart des théories raciales de l'époque :

> Nous ne sommes pas partisans de la miscégénation, mais décidément tout nous porte à croire qu'il faudra bientôt employer un nouveau système de transfusion qui consisteurait *[sic]* à infiltrer quelques gouttes de sang africain dans les veines de certains blancs pour en faire de purs et honnêtes patriotes[61].

L'étude de la nomination dans la presse louisianaise témoigne ainsi des renégociations de l'identité francophone en cours à la fin du 19e siècle. Le discours sur l'identité passe en effet par une réappropriation du nom communautaire, qui n'est pas sans heurts, à l'heure où tous les antagonismes sont exacerbés. La question de la nomination amène ainsi, dans le contexte d'une Louisiane de plus en plus agitée par la question raciale à mesure de l'avancée du conflit et de l'intégration, toute temporaire, des Noirs à la société d'après-guerre, à interroger la notion de race qui devient centrale dans les discours de l'époque, comme l'attestent les polémiques autour de l'ethnonyme « Créole », notamment, sur lesquelles nous revenons au point suivant.

Mythe créole

Les *Comptes rendus* témoignent fortement de la mise en place du « mythe créole » dont parle Tregle, dans les nombreux articles mettant en jeu la question de l'identité créole et de sa définition. Ces explicitations et clarifica-

60 Pierre Bourdieu, *op. cit.,* p. 69.
61 « Les nouvelles », *TNO*, 26 juillet 1864.

tions quant à l'appartenance raciale des Créoles font échos aux nombreuses allusions, en particulier dans la presse anglophone (louisianaise ou des États du Nord), à leur passé commun avec des descendants d'esclaves et aux pratiques fréquentes de métissage. Se sentant menacés de perdre les privilèges liés à la suprématie socioéconomique blanche de l'époque si l'on venait à les qualifier de mulâtres, certains Créoles éminents prendront publiquement la parole pour s'en défendre. C'est, par exemple, le cas de l'article de John Peytavin, un Créole blanc de la Nouvelle-Orléans, consacré à une critique du livre de l'écrivain Georges Washington Cable[62], *The Creoles of Louisiana*. Il entend rétablir la vérité sur les Créoles (au sens restreint de Créoles blancs) travestie à ses yeux par l'auteur anglophone. C'est l'occasion pour lui de rappeler l'identité créole des membres de l'*Athénée* :

> L'Athénée étant essentiellement Louisianais, et, nous pouvons le dire, Créole, s'intéresse à tout ce qui concerne ceux de sa race; nous consacrerons donc quelques instants à lui parler des Créoles et de M. Cable[63].

Les clarifications que propose Peytavin seront un prétexte pour insister sur les frontières entre Créoles blancs et autres groupes francophones en Louisiane, et l'on retrouve ainsi dans ses propos tous les éléments du mythe qui aboutira à une redéfinition de Créole, notamment

62 Écrivain néo-orléanais anglophone – avec lequel les Créoles de la Nouvelle-Orléans entretiendront plusieurs polémiques à la parution de ses écrits consacrés à leur communauté – dont l'ambition était de mettre l'accent sur la confrontation entre Américains et francophones depuis le rachat de la Louisiane par les États-Unis. Voir notamment Arlin Turner, *George W. Cable: A Biography*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1966; Lawrence Powell (dir.), *The New Orleans of George Washington Cable. The 1887 Census Office Report*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2008.

63 John L. Peytavin, « Réfutation des erreurs de M. Geo. W. Cable au sujet des Créoles », *CRAL*, 1er juillet 1888, p. 125.

défendue par Alcée Fortier. Cette nouvelle définition sera sanctionnée par la *Louisiana Historical Society* en 1915 et aura, à de nombreuses reprises, une influence sur les décisions de justice de qualifier ou de disqualifier un individu en tant que Noir, décisions judiciaires importantes dans un contexte ségrégationniste[64] : « *I mean by that expression [Creoles of Louisiana] the white descendants of the French and Spanish colonists, have always occupied a high standing in the community*[65] ».

Peytavin dépeint ainsi les Créoles comme une classe composée uniquement de lettrés et d'aristocrates (en opposition aux Acadiens illettrés, par exemple), en dépit des évidences historiques qui démentent leur caractère aristocratique. Il va par ailleurs lui-même à l'encontre de cette représentation élitiste qu'il construit lorsqu'il instaure une distinction de classe parmi les Créoles pour se défendre des critiques de Cable à l'égard de la qualité de leur éducation et de leur langue :

> Il [Cable] prend les Créoles du dernier degré de l'échelle sociale et les présente aux gens du Nord comme l'élite de la société néo-orléanaise. *Créole, Cadien, mulâtre,* sont pour M. Cable synonymes [...] Il se peut que des Créoles de basse classe parlent un *jargon* [...] les Créoles qui se serviraient d'un tel langage se trouveraient aux confins des faubourgs[66].

Comme l'illustre ce passage, la distinction des Créoles telle qu'établie par le mythe se fonde non seulement sur des critères de race et sur la couleur de la peau, mais également sur la langue et l'érudition.

---

64 Voir Joseph Tregle, *op. cit*., p. 181-183 et Virginia Dominguez, *op. cit.*

65 Alcée Fortier, *Louisiana Studies: Literature, Customs and Dialects, History and Education*, Nouvelle-Orléans, F. F. Hansell & Bro, 1894, p. 4.

66 John L. Peytavin, *op. cit.*, p. 130-132.

Conclusion

Les textes de notre corpus, issus à la fois de publications gérées par les Créoles blancs (*La Renaissance*, les *Comptes rendus*) et par certains Créoles de couleur (l'*Union*, *La Tribune*), illustrent bien les reconfigurations sociales en jeu pendant et après la Guerre de Sécession. Ils nourrissent fréquemment une réflexion explicite au sujet de ces conséquences du conflit du point de vue du questionnement identitaire. Il s'agit notamment de renégocier la place de la langue dans un contexte où la loyauté à l'Union et la racialisation de la société justifient l'(anglo-) américanisation.

Le passage de frontières « ethniques » à des frontières radicalement raciales induit une tension forte, dans les discours francophones, entre, d'une part, une volonté d'autopréservation (des Créoles blancs face à l'américanisation; des Créoles de couleur face à la racialisation ambiante qui mène à leur discrimination et leur ségrégation) et, d'autre part, une volonté d'intégration (à l'Union ou la Confédération pendant la guerre, à l'Amérique – anglophone – après le conflit). Cette ambivalence des discours démontrent bien leur caractère construit, puisque les représentations (de l'identité, de la langue, de l'Autre, etc.) sont sans cesse réactualisées, construites, transformées ou déconstruites, en fonction des rédacteurs, de leurs ambitions, des intérêts momentanés qu'ils défendent et, naturellement, du contexte.

Ces fluctuations des discours sont particulièrement perceptibles par le biais de la nomination; biais d'autant plus pertinent dans un contexte louisianais où les dénominations font l'objet de polémiques qui illustrent bien la circulation des discours (dans la presse comme dans le reste de la sphère – politique, sociale, religieuse).

L'exemple particulier de la communauté des Créoles blancs de la Nouvelle-Orléans, et la mise en place, dans les discours de la fin du 19e siècle, du mythe créole témoignent bien de la racialisation des discours, et du fait que c'est seulement « *in the act of naming an identity, defining an identity, or stereotyping an identity that identity emerges as a concrete reality*[67] ». C'est ce que nous nous sommes attachée à montrer par le biais d'une analyse des polémiques mettant en jeu les dénominations ethnonymiques, mais aussi le discours sur la langue française et les enjeux liés à la langue comme outil d'oppression et de stigmatisation.

67 Virginia Dominguez, *op. cit.*, p. 266.

Références

La Renaissance Louisianaise (1861-1871)

L'Union (1862-1864)

La Tribune de la Nouvelle-Orléans (1864-1870)

Les Comptes rendus de l'Athénée louisianais (1876-1975)

Amelinckx, Frans (dir.), *Michel Séligny. Homme libre de couleur de la Nouvelle-Orléans. Nouvelles et récits*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, CIDEF, 1998.

Banzar, Chimeg, « La revitalisation du français cadien », *Études francophones, Dossier thématique : Louisiane*, 2006, n° 21, p. 41-59.

Bell, Caryn Cossé, *Revolution, Romanticism and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1997.

Blackledge, Adrian, « Monolingual ideologies in multilingual states: Language, hegemony and social justice in Western liberal democracies », *Estudios de Sociolingüística,* vol. 1, n° 2, 2000, p. 25-45.

Blommaert, Jan (dir.), *Language Ideological Debates*, Berlin, Mouton de Gruyter (Language, Power and Social Process), 1999.

Bourdieu, Pierre, « L'identité et la représentation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980, vol. 35, n° 35, p. 63-72.

Canut, Cécile, « À la frontière des langues : figures de la démarcation », *Cahiers d'études africaines*, nos 163-164, 2001, p. 443-463.

Cerquiglini, Bernard, *Une langue orpheline*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2007.

Cimbala, Paul A. et Randall M. Miller (dir.), *The Freedmen's Bureau and Reconstruction: Reconsiderations*, New York, Fordham University Press, 1999.

Connor, William P., « Reconstruction Rebels: The New Orleans Tribune in Post-War Louisiana », *Louisiana History: The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 21, n° 2, 1980, p. 159-181.

Dominguez, Virginia, *White by Definition: Social Classification in Creole Louisiana*, New Jersey, Rutgers University Press, 1986.

Fortier, Alcée, *Louisiana Studies: Literature, Customs and Dialects, History and Education*, Nouvelle-Orléans, F. F. Hansell & Bro, 1894.

Fought, Carmen, *Language and Ethnicity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

Hirsch, Arnold R. et Joseph Logsdon (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992.

Hirsch, Arnold R. et Joseph Logsdon, « Introduction to part II. The American Challenge », dans Arnold R. Hirsch et Joseph Logsdon (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992, p. 91-100.

Hirsch, Arnold R. et Joseph Logsdon, « Introduction to part III. Franco-Africans and African-Americans », dans Arnold R. Hirsch et Joseph Logsdon (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992, p. 189-200.

Houzeau, Jean-Charles, *My Passage at the New Orleans Tribune. A Memoir of the Civil War Era*, édité par et avec une introduction de David Rankin, traduit par Gerard F., Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1984.

Klingler, Thomas, *If I could Turn My Tongue like That: The Creole Language of Pointe Coupee Parish, Louisiana,* Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2003.

Lachance, Paul, « Foreign French » dans Arnold R. Hirsch et Joseph Logsdon (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992, p. 101-130.

Logsdon, Dawn (dir.), *Faubourg Treme: The Untold Story of Black New Orleans*, [DVD], Serendipity Films, LLC production, 2010.

Logsdon, Joseph et Caryn Cossé Bell, « The Americanization of Black New Orleans », dans Arnold R. Hirsch et Joseph Logsdon (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992, p. 201-261.

Maingueneau, Dominique, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, 2009.

Melancon, Kristi Richard, *An African American Discourse Community in Black & White: The* New Orleans Tribune, Thèse de doctorat inédite, University of New Orleans, 2011.

Mercier, Alfred, « La Langue Française en Louisiane », *CRAL*, 1er novembre 1880.

Mercier, Alfred, « Progrès de la langue française en Louisiane », *CRAL*, 1er septembre 1883.

Peytavin, John L., « Réfutation des erreurs de M. Geo. W. Cable au sujet des Créoles », *CRAL*, 1er juillet 1888.

Powell, Lawrence (dir.), *The New Orleans of George Washington Cable. The 1887 Census Office Report*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2008.

Rouzan, Laura, « The Genesis of the Black Press in New Orleans, *L'Union* and the *New Orleans Tribune* », dans Sybil Kein (dir.), *Gumbo people*, Donaldsonville (LA), Margaret Media, 2003, p. 135-173.

Silverstein, Michael, « Monoglot "standard" in America: Standardization and metaphors of linguistic hegemony », dans Donald Brenneis et Ronald Macaulay (dir.), *The Matrix of Language: Contemporary Linguistic Anthropology*, Boulder, Westview Press, 1996, p. 284-306.

Tabouret-Keller, Andrée (dir.), *Le nom des langues I : les enjeux de la nomination des langues*, Louvain, Peeters, 1997.

Tregle, Joseph G., « Creoles and Americans », dans Arnold R. Hirsch et Joseph Logsdon (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992, p. 131-185

Turner, Arlin, *George W. Cable: A Biography*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1966.

Urbain, Émilie, « Des ethnonymes aux glottonymes : enjeux de la nomination des pratiques linguistiques en Louisiane francophone », à paraître.

Urbain, Émilie, « Pratiques langagières, race(s) et identité(s) dans la presse des Créoles de couleur pendant la Reconstruction : une analyse du discours métalinguistique et identitaire de l'*Union* et la *Tribune de la Nouvelle-Orléans* », dans Nathalie Dessens et Jean-Pierre Le Glaunec (dir.), *La Louisiane au carrefour des cultures*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, à paraître.